

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1274 19 mai 2014

SOMMAIRE

2B-Natural S.à.r.l	SHCO 59 S.à r.l
4C Optimisation S.A	SIDACIER HOLDING S.A., société de ges-
ACF II Investment S.à r.l 61114	tion de patrimoine familial 61106
Aerofi S.à r.l	SIDACIER HOLDING S.A., société de ges-
Ashton Moss Holdings S.à r.l 61113	tion de patrimoine familial 61107
A.W.H. S.à r.l	Sident S.A
Cars & Sounds S.à r.l	Silverfield Capital S.à r.l. SPF 61127
D2 & Partners	Silver Sea Properties (Cheadle) S.à r.l 61107
Delphilug S.A	SIR Holding S.àr.l./B.V
Durochapes S.A	Sisto Armaturen S.A
Europe Hi-Tech Automation S.A 61112	Sullivan Invest S.A 61111
GIE de Gestion Immobilière du Kirchberg	Super Price
61149	Suridam Holding S.A 61110
G J S.C.I61112	Suridam Holding S.A 61109
Indo S.à r.l61149	TerraVia S.A. Transports Internationaux
M N J S.C.I61114	61109
PDL Europe Holdings S.à r.l 61115	TerraVia S.A. Transports Internationaux
PDL Europe Senior 1 S.à r.l 61115	61108
PDL Europe Senior 2 S.à r.l 61115	Titus Consulting s.à r.l61108
Pentair Electronic Packaging De Mexico	Trajets S.à r.l 61109
61115	Turkac No.1 S.à r.l
Photo Holding S.à r.l	Ursula Von Siemens A.G 61109
PX Printing Equipment, S.à r.l 61116	Vanoise Holding S.à r.l61107
Red Horse I S.à r.l	Xtreme Aerobatics
Santec Holdings S.à r.l	Zebra Luxco I S.à r.l
Seacat S.A	Zenit Investments S.A61111
	Z Marine International S.à r.l 61114



Sharmut Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 111.303.

> — EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 27 février 2014 que:

- Monsieur Cristian Cordella a démissionné de sa fonction d'administrateur suivant une lettre du 31 mai 2013.
- Madame Orietta Rimi a été nommée Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014040377/12.

(140046252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

SHCO 59 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.153.

Extrait du contrat de cession de parts sociales

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 20 février 2014, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 à Fermaca Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134151;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014040378/18.

(140046654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Seacat S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.229.

La société Fiduciaire Belval S.A.R.L,ici représentée par Madame Benhara Fatma Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 1 ^{er} mai 2013 avec:

La société SEA CAT S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 94 229, dont le siège social est situé au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec date d'effet au 1 er janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Belval S.A.R.L

Mme Benhara

Référence de publication: 2014040376/13.

(140046509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

SIDACIER HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040381/11.

(140046319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.



SIDACIER HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040382/11.

(140046320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Sident S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.684.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040383/9.

(140046165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

SIR Holding S.àr.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.450,00.

Siège de direction effectif: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.055.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

C.W. Karsten

Gérante

Référence de publication: 2014040384/12.

(140046645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Silver Sea Properties (Cheadle) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 97.031,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.858.

Les comptes annuels pour la période du 30 mai 2013 (date de constitution) au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040353/11.

(140046668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Vanoise Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 174.610.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vanoise Holding S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014040433/11.

(140046139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.



Sisto Armaturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 20.425.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19.03.2014. SISTO Armaturen S.A.

Zone Industrielle

L-6468 Echternach

Signature

Référence de publication: 2014040385/14.

(140046584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Titus Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 70, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 55.132.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014040408/14.

(140046702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

TerraVia S.A. Transports Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 25.695.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates Abgehalten am 16. März 2010 um 15.30 Uhr

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der ausserordentlichen Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 10 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Herrn Günther KLIMITSCH, geboren in Linz (A) am 23. Oktober 1955, wohnhaft in A - 4490 St. Florian, Im Kornfeld 12 zu übertragen. Er wird als zweiter Delegierter des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Verwaltungsratmitglied

Référence de publication: 2014040407/16.

(140046061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Turkac No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 160.839.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040411/10.

(140046093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.



Trajets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 300, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014040409/12.

(140046444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

TerraVia S.A. Transports Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 25.695.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz am 3. Februar 2014 um 15.00 Uhr

Die ausserordentliche Generalversammlung ernennt zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird, Herr Arnold SCHIEFER, geboren am 22. Dezember 1966 in Gmunden (A), wohnhaft in A - 1060 Wien, Gumpendorferstrasse 63b.

Gemäss Artikel 10 der Statuten ermächtigt die ausserordentliche Generalversammlung den Verwaltungsrat, Herrn Arnold SCHIEFER zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen. Er kann die tägliche Geschäfte der Gesellschaft führen mit der Berechtigung, in diesem Zusammenhang, die Gesellschaft rechtsverbindlich durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2014040406/18.

(140046061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Suridam Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 47.290.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 297 du 6 août 1994.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SURIDAM HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2014040403/15.

(140046434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Ursula Von Siemens A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.098.

Par la présente, je dénonce le siège social de la société "URSULA VON SIEMENS A.G., 1, Place du Théâtre, immatriculée sous le numéro du RCS Luxembourg B 128098, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

André HARPES.

Référence de publication: 2014040432/9.

(140046295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.



Suridam Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 47.290.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la Société tenue en date du 11 décembre 2013

En date du 11 décembre 2013, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, actuel administrateur de la Société, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 14, rue Erasme, L-1468, en tant que Président du Conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 11 décembre 2013

En date du 11 décembre 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:
 - * Monsieur Paul MOUSEL, administrateur
 - * Monsieur Guy HARLES, administrateur
 - * Monsieur Philippe DUPONT, administrateur
 - * Monsieur Claude KREMER, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

SURIDAM HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2014040404/24.

(140046440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Super Price, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.338.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014040402/14.

(140046640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Cars & Sounds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 3D, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 175.758.

Je soussigné M. BRAZ DA COSTA Paulo Rui demeurant à 22b rue de l'indépendance L-3238 Bettembourg de vendre toutes mes parts (50 % des parts social)

de la société CARS & SOUNDS avec siège social a 3D route de Bastogne L-9706 Clerveaux au prix nominal à M. DUBRAVAC NEDZAD demeurant à 125 rue de Bonnevoie L-1261 Luxembourg avec l'accord de mon associée M. Venancio da Silva Nuno demeurant à 3D route de Bastogne L-9706 Clerveaux

B175758

Fait en double exemplaire à Bettembourg, le 13 mars 2014.

DUBRAVAC Nedzad / Venancio da silva Nuno / BRAZ DA COSTA Paulo Rui.

Référence de publication: 2014040466/16.

(140045743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.



Sullivan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.612.

Hiermit teile ich Ihnen mit, dass ich mein Mandat als Einzelverwaltungsratsmitglied der o.g. Gesellschaft mit sofortiger Wirkung auflöse.

Haslangkreit, den 18. März 2014.

Sieglinde STRAUSS.

Référence de publication: 2014040401/10.

(140046634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

2B-Natural S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 158.672.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040461/10.

(140045992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Zenit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.752.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 23 mai 2013 tenue extraordinairement le 2 octobre 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luiselia MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 4 novembre 2013. Pour ZENIT INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014040460/16.

(140045990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Delphilug S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.635.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 mars 2014 qu'a été décidée la nomination, avec effet au 6 mars 2014, de Monsieur Bernard Kuhn, de nationalité française, né le 5 décembre 1953 à Rabat, Maroc, ayant son adresse au 22, Avenue Montaigne, 75008 Paris, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale de la Société devant être tenue en 2014, en remplacement de Madame Jeanne-Hélène Pouret, qui a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date du 6 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

King & Wood Mallesons

Bertrand Geradin

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2014040467/18.

(140045753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.



G J S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis. R.C.S. Luxembourg E 775.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Décision des propriétaires de GJ S.C.I. Numéro d'immatriculation E775:

Liquidation volontaire de GJ S.C.I.

Il a été décidé par les propriétaires de GJ S.C.I. que GJ S.C.I devrait être liquidée.

Cette décision a été prise parce que GJ S.C.I. est resté inactif depuis sa constitution.

La décision de liquider la SCI est fait le 18 Mars 2014.

Luxembourg, le 18 Mars 2014.

GJ S.C.I.

Jason Rea

Signataire

25 Val St André

Luxembourg

L-1128

Référence de publication: 2014040469/20.

(140045760) Déposé au registre de commerce et des sociét<u>és</u> de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Europe Hi-Tech Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.032.

En date du 3 mars 2014 il a été convenu ce qui suit:

La démission de la société INTER-HAUS -LUXEMBOURG S.A., administrateur de la société EUROPE HI-TECH AU-TOMATION S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de M. Christoph Nellinger, administrateur de la société EUROPE HI-TECH AUTOMATION S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de Mme Andrea Thielenhaus, administrateur de la société EUROPE HI-TECH AUTOMATION S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Sont élus nouveaux administrateurs:

M. Amir Hossein MANSOURI, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg

Mme Yasaman MANSOURI, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg

Mme Fahimeh DEHGHANI ASHKEZARY, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg. leurs mandats prendront fin le 3 mars 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014040468/23.

(140045390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Zebra Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zebra Luxco I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040459/11.

(140046273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.



Ashton Moss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.706.150,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.458.

Il résulte d'un contrat de contribution daté du 6 septembre 2013 validé par l'assemblée générale extraordinaire datée du 12 septembre 2013, que Ortika Investments S.à r.l. ayant son siège au 52-54 Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg et inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B 150539, a transféré les 148246 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Dehus S.à r.l. ayant son siège au 52-54 avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg et inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B 176632.

Par conséquent, à partir du 12 septembre 2013, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

Dehus S.à r.l ayant son siège au 52-54 avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, Part détenues:

- Parts Sociales de classe A: 14830
- Parts Sociales de classe B: 14824
- Parts Sociales de classe C: 14824
- Parts Sociales de classe D: 14824
- Parts Sociales de classe E: 14824
- Parts Sociales de classe F: 14824
- Parts Sociales de classe G: 14824
- Parts Sociales de classe H: 14824
- _____
- Parts Sociales de classe I: 14824
- Parts Sociales de classe J: 14824

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040464/27.

(140045386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

A.W.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.660.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 mars 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de M. Franck BETH, M. Sébastien ANDRE et Mme Katia CAMBON, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour A.W.H. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040517/16.

(140047530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

4C Optimisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 173.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014040462/11.

(140046271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.



M N J S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-6942 Niederanven, 10, rue Goesfeld. R.C.S. Luxembourg E 631.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Décision des propriétaires de MNJ S.C.I. Numéro d'immatriculation E631:

Liquidation volontaire de MNJ S.C.I.

Il a été décidé par les propriétaires de MNJ S.C.I. que MNJ S.C.I devrait être liquidée.

Cette décision a été prise parce que MNJ SC.I. est resté inactif depuis sa constitution.

La décision de liquider la SCI est fait le 18 Mars 2014.

Luxembourg, le 18 Mars 2014.

MNJ S.C.I.

Jason Rea

Signataire

25 Val St André

Luxembourg

L-1128

Référence de publication: 2014040473/20.

(140045764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Z Marine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040458/10.

(140046625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Xtreme Aerobatics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 26B, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 124.136.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014040455/14.

(140046005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

ACF II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040545/10.

(140047377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.



PDL Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDL Europe Holdings S.à r.l Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040297/11.

(140046137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

PDL Europe Senior 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDL Europe Senior 1 S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040298/11.

(140046136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

PDL Europe Senior 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDL Europe Senior 2 S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040299/11.

(140046138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Photo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.130.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2014040288/11.

(140046150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pentair Electronic Packaging De Mexico, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.323.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040301/10.

(140045991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.



PX Printing Equipment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.706.347,99.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 180.403.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of January, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PX Printing Equipment, S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.403 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 11, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2784 on November 7, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the same notary on October 17, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3302 on December 27, 2013.

THERE APPEARED:

- 1. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., a Delaware limited partnership established under the laws of the State of Delaware, having its principal office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23 rd floor, San Francisco, California, CA9411, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, itself represented by its general partner PGCO II GPO, LLC, a limited liability company, having its principal office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23 rd floor, San Francisco, California, CA9411, United States of America, registered in the office of the Secretary of the State of Delaware (the Shareholder 1),
- 2. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II (Sidecar), L.P., a Cayman Island exempted limited partnership established under the laws of Cayman Islands, having its principal office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23 rd floor, San Francisco, California, CA9411, United States of America, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships, itself represented by its general partner Pantheon Global Co-Investment Opportunities GP, Ltd., a Cayman Islands exempted company with limited liability, having its principal office at Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23 rd floor, San Francisco, California, CA9411, United States of America, registered with the Registar of Companies of Cayman Islands (the Shareholder 2 and together with the Shareholder 1, the Shareholders),

both represented by Sofia Afonso-da Chao Conde, employee of notary Francis Kesseler, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, declare and request the notary to record that:

- I. the Shareholders hold the entire share capital of the Company; and
- II. the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred euro (EUR 700) in order to bring it from its current amount of eleven million seven hundred five thousand six hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,705,647.99) to the amount of eleven million seven hundred six thousand three hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,706,347.99) by way of creation and issuance of seventy thousand (70,000) new shares, i.e. ten thousand (10,000) shares per class of tracking shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
 - 3. Subscription to and payment of the newly issued shares by way of a contribution in cash;
- 4. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above share capital increase;
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being present or represented at this Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, as they consider themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which was communicated to them in advance.



Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by seven hundred euro (EUR 700) in order to bring it from its current amount of eleven million seven hundred and five thousand six hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,705,647.99) to the amount of eleven million seven hundred and six thousand three hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,706,347.99) by way of creation and issuance of seventy thousand (70,000) new shares, i.e. ten thousand (10,000) shares per class of tracking shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each

Third resolution

The Shareholders resolve to approve and record the following subscription of the newly issued shares of the Company pro rata to their current shareholding in the share capital of the Company:

- (i) Shareholder 1, represented as stated above, declares to subscribe to four thousand four hundred and thirty (4,430) shares of each class of tracking shares; and
- (ii) Shareholder 2, represented as stated above, declares to subscribe to five thousand five hundred and seventy (5,570) shares of each class of tracking shares.

The Shareholders agree to fully pay such new issued shares by way of a cash contribution amounting to five hundred forty-one thousand three hundred eighty-five euro and forty-three cents (EUR 541,385.43) which shall be allocated as follows:

- seven hundred euro (EUR 700) to the nominal share capital account of the Company; and
- five hundred forty thousand six hundred eighty-five euro and forty-three cents (EUR 540,685.43) to the share premium account of the Company.

The amount of five hundred forty-one thousand three hundred eighty-five euro and forty-three cents (EUR 541,385.43) is at the disposal of the Company.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

- "5.1. The share capital is set at eleven million seven hundred and six thousand three hundred forty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 11,706,347.99), represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Ordinary Shares) and (ii) seven (7) classes of alphabet tracking shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Tracking Shares) divided into:
- (i) one hundred sixty-seven million fifty-four thousand nine hundred seventy-one (167,054,971) class A tracking shares (collectively the Class A Shares and, individually, a Class A Share),
- (ii) one hundred sixty-seven million fifty-four thousand nine hundred seventy-one (167,054,971) class B tracking shares (collectively the Class B Shares and, individually, a Class B Share),
- (iii) one hundred sixty-seven million fifty-four thousand nine hundred seventy-one (167,054,971) class C tracking shares (collectively the Class C Shares and, individually, a Class C Share),
- (iv) one hundred sixty-seven million fifty-four thousand nine hundred seventy-one (167,054,971) class D tracking shares (collectively the Class D Shares and, individually, a Class D Share),
- (v) one hundred sixty-seven million fifty-four thousand nine hundred seventy-one (167,054,971) class E tracking shares (collectively the Class E Shares and, individually, a Class E Share),
- (vi) one hundred sixty-seven million fifty-four thousand nine hundred seventy-one (167,054,971) class F tracking shares (collectively the Class F Shares and, individually, a Class F Share), and
- (vii) one hundred sixty-seven million fifty-four thousand nine hundred seventy-three (167,054,973) class G tracking shares (collectively the Class G Shares and, individually, a Class G Share),

all subscribed and fully paid-up and having with such rights and obligations as set out in the present Articles."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).



Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the proxy holder of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de janvier, par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PX Printing Equipment, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.403 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2784 du 7 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du même notaire en date du 17 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3302 du 27 décembre 2013.

ONT COMPARU:

- 1. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., une société en commandite du Delaware établie selon les lois de l'état du Delaware, dont le siège principal est établi au Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23 ème étage, San Francisco, Californie, CA9411, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'état du Delaware, représentée par son actionnaire commandité PGCO II GPO, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company), dont le siège principal est établi au Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23 ème étage, San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au bureau du Secrétaire de l'Etat du Delaware (l'Associé 1),
- 2. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II (Sidecar), L.P., une société en commandite exemptée des Iles Caïmans établie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège principal est établi au Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23 ème étage, San Francisco, Californie, CA9411, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans, représentée par son actionnaire commandité Pantheon Global Co-Investment Opportunities GP, Ltd., une société à responsabilité limitée exemptée, dont le siège principal est établi au Transamerica Center, 600 Montgomery Street, 23 ème étage, San Francisco, Californie, CA9411, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

tous deux représentés par Sofia Afonso-da Cao Conde, empoyée du notaire Francis Kesseler, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et requièrent le notaire d'acter que:

- I. les Associés détiennent l'intégralité du capital social de la Société; et
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social par un montant de sept cents euros (EUR 700,-) afin de le porter de son montant actuel de onze millions sept cent cinq mille six cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.705.647,99) au montant de onze millions sept cent six mille trois cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.706.347,99) par la création et l'émission de soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales, soit dix mille (10.000) parts sociales par classe de parts sociales traçantes, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
 - 3. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises un apport en numéraire;
- 4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 6. Divers.
 - III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à cette Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent comme dûment convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de sept cents euros (EUR 700,-) afin de le porter de son montant actuel de onze millions sept cent cinq mille six cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.705.647,99) au montant de onze millions sept cent six mille trois cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 11.706.347,99) par la création et l'émission de soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales, soit dix mille (10.000) parts sociales par classe de parts sociales traçantes, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver et enregistrer la souscription suivante des parts sociales nouvellement émises de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société:

- (i) Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille quatre cent trente (4.430) parts sociales de chaque classe de parts sociales traçantes; et
- (ii) Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille cinq cent soixante-dix (5.570) parts sociales de chaque classe de parts sociales traçantes.

Les Associés acceptent de libérer intégralement ces parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire s'élevant à cinq cent quarante-et-un mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-trois centimes (EUR 541.385,43) qui sera affecté de la manière suivante:

- sept cents euros (EUR 700,-) au compte de capital social nominal de la Société; et
- cinq cent quarante mille six cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-trois centimes (EUR 540.685,43) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de cinq cent quarante-et-un mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-trois centimes (EUR 541.385,43) est à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

- « **5.1.** Le capital social est fixé à onze millions sept cent six mille trois cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dixneuf centimes (EUR 11.706.347,99), représenté par (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) sept (7) classes de parts sociales alphabétiques traçantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales Traçantes) divisées en:
- (i) cent soixante-sept millions cinquante-quatre mille neuf cent soixante-et-onze (167.054.971) parts sociales traçantes de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),
- (ii) cent soixante-sept millions cinquante-quatre mille neuf cent soixante-et-onze (167.054.971) parts sociales traçantes de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),
- (iii) cent soixante-sept millions cinquante-quatre mille neuf cent soixante-et-onze (167.054.971) parts sociales traçantes de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),
- (iv) cent soixante-sept millions cinquante-quatre mille neuf cent soixante-et-onze (167.054.971) parts sociales traçantes de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D),
- (v) cent soixante-sept millions cinquante-quatre mille neuf cent soixante-et-onze (167.054.971) parts sociales traçantes de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),
- (vi) cent soixante-sept millions cinquante-quatre mille neuf cent soixante-et-onze (167.054.971) parts sociales traçantes de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F), et
- (vii) cent soixante-sept millions cinquante-quatre mille neuf cent soixante-treize (167.054.973) parts sociales traçantes de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),

toutes souscrites et entièrement libérées et ayant les droits et obligations mentionnés dans les présents Statuts.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.



Estimation des frais

le montant des dépenses, frais rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2,000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039024/232.

(140044283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Red Horse I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.237.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of March.

Before Me Paul DECKER, notary, residing professionally in Luxembourg.

There appeared:

"GECKOES S.C.", a civil company, incorporated under Luxembourg law, with registered office at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the trade register of Luxembourg under the reference E 4576,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerc, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given on March 4 $^{\rm th}$, 2014.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) known by the name of "RED HORSE I S.À R.L." (the "Company").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The object of the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any



enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at 12.500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) represented by 100 (one hundred) shares having a par value of 125.-EUR (one hundred and twenty five euros) each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

- Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders or of the sole shareholder will not terminate the Company to an end.
- **Art. 12. Management.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of two or several managers, who need not be shareholders.

The sole manager or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. They may be dismissed freely at any time by the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If managed by a board of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The board of managers elects from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.



Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed of at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall not have a special casting vote and as a result, such resolution shall not be adopted by the board of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 3 p.m. and for the first time in the year 2014.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Notwithstanding any other provisions contained herein, the following matters are reserved exclusively to the general meeting of shareholders of the Company:

- any decision regarding the annual budget of the Company;
- any capital investment spending (and its financing);
- any acquisition and/or disposal of any business or any asset (whether tangible or intangible, permits or licenses);
- the entering into any license agreement either as licensor or licensee;
- any transactions between the Company and any one of its managers;
- any decision regarding the dividend policy and any distribution of dividends;
- creating encumbrances over assets, making any loans or giving any guarantees;
- establishing subsidiaries, branches or representative offices;
- incurring any new indebtedness;
- any amendment to the articles of association;
- any increase or decrease in the share capital of the Company;
- any merger, liquidation, amalgamation or any other similar transaction;
- any change in the accounting policies or the appointment and/or removal of the auditors;
- any matter which is outside the normal course of business of the Company.

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

- Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 st January and ends on 31 st December of each year.
- **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of Managers may propose to the general meetings of the shareholder(s) to pay interim dividends.

- **Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 20. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Transitory disposition:

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31 st 2014.

Subscription and liberation:

The 100 (one hundred) shares have been subscribed by the sole shareholder, "GECKOES S.C.", prenamed, and have been fully paid-up in cash, so the amount of 12.500,-EUR (twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be 1,042.- EUR (one thousand forty-two euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1. The number of managers is set at 2 (two).
- 2. Are appointed as Managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Stephane BIVER, private employee, born on August 3 rd , 1968 in Watermael-Boitsfort (Belgium), residing professionally at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- Mr. Fergus SHIELDS, general manager, born on January 25 th , 1968 in Castle Donington (England), residing professionally at SGB Property Managers Ltd 72 Lenton Boulevard Lenton NOTTINGHAM NG7 2EN.

The next annual meeting of shareholders is set in 2015.

3. The registered office is established at L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

WHEREOF, The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.



Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«GECKOES S.C.», une société civile de droit luxembourgeois, avec siège au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence E 4576,

ici représentée par Melle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «RED HORSE I S.À R.L.» (la «Société»).
- **Art. 2. Objet social.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à ce 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,-EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.



Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président ne sera pas prépondérante et la résolution en question sera considérée comme étant non adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

- Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quinze heures, et pour la première fois en 2014.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Les matières suivantes sont exclusivement réservées et soumises à un accord préalable de l'Assemblée générale des associés:

- Toute décision relative au budget de la Société;



- Tout investissement important et toute décision quant au financement de cet investissement;
- Toute acquisition, cession ou utilisation de biens (tangibles ou intangibles, permis, licences);
- La signature de tout contrat de licence;
- Toute transaction entre la Société et un de ses gérants;
- Toute décision relative à la politique de dividendes et toute décision de procéder à la distribution de dividendes;
- Toute création de gages et de garanties sur des actifs de la Société et toute décision relative à l'octroi de prêts ou de garanties;
 - Toute création de filiale, de succursale ou de bureau de représentation;
 - Toute création de dette nouvelle;
 - Toute modification des statuts;
 - Toute augmentation ou diminution du capital;
 - Toute fusion, liquidation ou action similaire;
 - Tout changement de la politique comptable ainsi que toute décision de nommer ou de révoquer des auditeurs;
 - Et d'une manière générale toute action sortant du cadre de la gestion normale de la Société.

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- **Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer à l'Assemblée générale des associés de verser un dividende intérimaire aux associés.
- **Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les 100 (cent) parts sociales ont toutes été souscrites par GECKOES SC, prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de 12.500.-EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à 1.042,- EUR (mille quarante-deux euros).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:



- 1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux).
- 2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- M. Stéphane BIVER, employé privé, né le 03 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique) demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg;
- M. Fergus SHIELDS, directeur général, né le 25 janvier 1968 à Castle Donington (Angleterre), demeurant professionnellement à SGB Property Managers Ltd 72 Lenton Boulevard Lenton NOTTINGHAM NG7 2EN.

La prochaine assemblée générale est fixée en 2015.

3. Le siège social de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06.03.2014. Relation: LAC/2014/10467. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.03.2014.

Référence de publication: 2014039038/382.

(140044591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Silverfield Capital S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.231.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of February,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr. Jaime ANAYA TAPIA, director, born on december 29^{th} , 1980 in Madrid (Spain), residing at 10a rue des muguets à L-2167 Luxembourg,

Such person has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Silverfield Capital S.à r.l. SPF".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments as defined by the Law dated 5 August 2005 on financial guarantee contracts.



In particular, it may acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and otherwise securities and dispose of them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company shall not carry out industrial or commercial activities, nor shall have commercial premises open to the public.

Generally, the Company may take appropriate supervision and control measures and carry out any transaction it deems useful to realize and develop the corporate object and to safeguard its rights, provided that it does not interfere in the management of its shareholdings within the limits of the Law dated 11 May 2007 relating to the incorporation of a Private Wealth Management Company, hereinafter designed as "Law SPF".

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) divided into six hundred (600) shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.



Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party



by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 19. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting,



the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 20. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.
- Art. 22. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 24. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Transitory provision:

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2014.

Subscription and liberation:

The Articles having thus been established, the sole shareholder, Mr. Jaime ANAYA TAPIA, prenamed, subscribe the six hundred (600.-) shares representing the total share capital of the Company, and fully paid up by payments in cash, so that the amount of six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) is now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand sixty-five euro (EUR 2,065.-).

Resolutions of the sole shareholder.

The appearing person, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:



1. Resolved to set at one (1) the number of manager and further resolved to appoint the following as sole manager for an unlimited period:

Mr. Jaime ANAYA TAPIA, prenamed.

2. Resolved that the registered office shall be at 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix février

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

M. Jaime ANAYA TAPIA, administrateur de sociétés, né le 29 décembre 1980 à Madrid (Espagne), demeurant au 10a rue des muguets à L-2167 Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . **Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Silverfield Capital S.à r.l. SPF".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

- **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) divisé en six cents (600) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
 - Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.



Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.



Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingtcinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient



élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 19. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 20. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.



Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 24. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire:

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts ayant été arrêtés, l'associée unique, M. Jaime ANAYA TAPIA, prénommé, souscrit les six cents (600) parts sociales représentant la totalité du capital social et ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de six cent mille euros (EUR 600.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille soixante-cinq euros (2.065,-EUR).

Résolutions de l'associée unique.

Le comparant, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1. Fixation du nombre de gérants à un (1) et nomination du gérant unique suivant pour une durée illimitée:
- M. Jaime ANAYA TAPIA, prénommé.
- 2. Fixation du siège social de la Société au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. ANAYA TAPIA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11.02.2014. Relation: LAC/2014/6597. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 14.03.2014.

Référence de publication: 2014039056/527.

(140044345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Santec Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.260.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of March.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, currently absent, which latter shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031,

hereby represented by Mrs. Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 3 March 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

- 2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.
- 2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.
- 2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.
- 2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
 - **Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Santec Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.
- 5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).
 - 5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital



- 6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (one Euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.
- 6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In such case Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 6.5 Transfer of Shares
- 6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- 6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

- 7.1 Appointment and Removal
- 7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).
 - 7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.
- 7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- 7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

- 7.3 Representation and Signatory Power
- 7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.
- 7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two member of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
 - 7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures



- 7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.
- 7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).
- 7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director (gérant).
- 7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.
- 7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.
- 7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
 - 7.5 Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

- 8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.
- 8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.
- 8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

- 9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 24 th day of the month of June, at 10.00 a.m.
- 9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.
- **Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 - Fiscal Year.

The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

- 11.2 Annual Accounts
- 11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and



liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

- 12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.
- 12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 13.1 The board of directors (conseil de gérance) may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors (conseil de gérance) showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 13.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

- 14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- 14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.
- 14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 16. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe th	e entire shai	re capital as fo	:swollc
Subscriber	Number	Subscribed	%
	of shares	amount in	
		EUR	
CVC European Equity V Limited, prenamed	1,250,000	12,500	100%
TOTAL	1.250.000	12.500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

- 1. The Company will be administered by the following directors (gérants) appointed for an undetermined period:
- a. Mrs. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;



- b. Mr. Manuel Mouget, employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- c. Mr. Thomas Morana, employee, born 14 June 1982 in Huy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - 2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour de mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg, actuellement empêchée, laquelle aura la garde de la présente minute.

A COMPARU:

CVC European Equity V Limited, une limited company ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031,

ici représentée par Madame Caroline RONFORT, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procuration donnée le 3 mars 2014, Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 ^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

- 2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.
- 2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.
- 2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.
- 2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.
- 2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Santec Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville.
- 5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales.

- 6.1 Capital Souscrit et Libéré
- 6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euros) toutes entièrement souscrites et libérées.
- 6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.
 - 6.2 Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

- 6.5 Transfert de Parts Sociales
- 6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

- 7.1 Nomination et Révocation
- 7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.
- 7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

- 7.3 Représentation et Signature Autorisée
- 7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.
- 7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.
- 7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa



rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

- 7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures
- 7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.
- 7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.
- 7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- 7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.
- 7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.
- 7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.
- 7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.
- 7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
 - 7.5 Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

- 8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.
- 8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

- 8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingtcinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

- 9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 24 ème jour du mois de juin, à 10.00.
- 9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.



- 11.2 Comptes Annuels 11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.
- 11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

- 12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.
- 12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

- 13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- 13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.
- 13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 14.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 14.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.
- **Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.
- **Art. 16. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300,-.

Résolutions de l'associé unique

- 1. La Société est administrée par les gérants suivants nommés pour une période indéterminée:
- a. Madame Emanuela Brero, salariée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;



- b. Monsieur Manuel Mouget, salarié, né le 6 Janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
- c. Monsieur Thomas Morana, salarié, né le 14 Juin 1982 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la prédite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le prédit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, L. GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 mars 2014. Relation: RED/2014/465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé)/ T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014039051/453.

(140044967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Aerofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 601.889,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 181.366.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-nine day of January,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154953 (the "Shareholder"),

hereby represented by Jennifer Ferrand, laywer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 January 2014. The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Aerofi S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of five hundred ninety-three thousand eight hundred eighty-nine British Pounds (GBP 593,889.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 23 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3110 of 7 December 2013, amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 22 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181366 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty thousand British Pounds (GBP 8,000.-) so as to raise it from its present amount of five hundred ninety-three thousand eight hundred eighty-nine British Pounds (GBP 593,889.-) to an amount of six hundred one thousand eight hundred eighty-nine British Pounds (GBP 601,889.-).
- 2 To issue eight thousand (8,000.-) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of seven hundred ninety-two thousand British Pounds (GBP 792,000.-) by AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.



4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight thousand British Pounds (GBP 8,000.-) so as to raise it from its present amount of five hundred ninety-three thousand eight hundred eighty-nine British Pounds (GBP 593,889.-) to an amount of six hundred one thousand eight hundred eighty-nine British Pounds (GBP 601,889.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eight thousand (8,000.-) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for eight thousand (8,000.-) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of seven hundred ninety-two thousand British Pounds (GBP 792,000.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash.

The amount of eight hundred thousand British Pounds (GBP 800,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5. Corporate Capital (first paragraph). "The issued capital of the Company is set at six hundred one thousand eight hundred eighty-nine British Pounds (GBP 601,889.-) divided into six hundred one thousand eight hundred eighty-nine (601,889.-) shares. Each issued share has a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), and is fully paid up"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2.200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de janvier,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre des Sociétés et du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 154953 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 24 janvier 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Aerofi S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 593.889,-), avec siège social au 24, avenue Emile



Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 23 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3110 du 7 décembre 2013 et modifié la dernière fois par acte du notaire en date du 22 novembre 2013, non encore publié eu Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181366 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit mille Livres Sterling (GBP 8.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 593.889,-) à six cent un mille huit cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 601.889,-).
- 2 Émission de huit mille (8.000.-) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt-douze mille Livres Sterling (GBP 792.000.-) par AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR à libérer intégralement en espèces.
 - 4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
 - 5 Divore
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit mille Livres Sterling (GBP 8.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 593.889,-) à six cent un mille huit cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 601.889,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre huit mille (8.000,-) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu AXA Infrastructure Fund III S.C.A, SICAR, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire à huit mille (8.000,-) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt-douze mille Livres Sterling (GBP 792.000,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire.

Le montant total de huit cent mille Livres Sterling (GBP 800.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital Social (premier paragraphe). «Le capital émis de la Société est fixé à six cent un mille huit cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 601.889,-) représenté par six cent un mille huit cent quatre-vingt-neuf (601.889,-) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cent euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.



Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1380. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039212/143.

(140045115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Durochapes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell, Z.I. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 176.949.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Durochapes S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176949, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1332 du 6 juin 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fernand CAIXINHA, employé privé, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rico MAROCHI, employé, demeurant à L-4519 Differdange, 46 Cité Breitfeld.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Weiler-la-Tour à L-5326 Contern, Z.I. Weiergewan, 1, rue Goell, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts;
 - 2. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Weiler-la-Tour à L-5326 Contern, Z.I. Weiergewan, 1, rue Goell, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Contern (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: F. CAIXINHA, R. MAROCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. LAC/2014/10025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039376/55.

(140045262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

GIE de Gestion Immobilière du Kirchberg, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg C 13.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des Membres du Groupement tenue en date du 13 décembre 2013

En date du 13 décembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire des Membres du Groupement a pris les résolutions suivantes:

- de constater la démission de Monsieur Franck ALLARD de son mandat de gérant du Groupement avec effet au 13 décembre 2013;
- de nommer Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B162241, avec siège social au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que nouveau gérant du Groupement avec effet au 13 décembre 2013 et ce pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, représentée par Monsieur François Rémy, né le 20 mars 1962 à La Réole, France, résidant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg en qualité de représentant permanent.

En conséquence, le Groupement est désormais représenté par les personnes suivantes:

- Monsieur François Rémy, gérant
- Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l., gérant
- * Représentée par Monsieur François Rémy, représentant permanent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

GIE DE GESTION IMMOBILIERE DU KIRCHBERG

Signature

Référence de publication: 2014039455/27.

(140045786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Indo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-4973 Dippach, 107A, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 185.297.

STATUTS

L'AN DEUX MIL QUATORZE. LE SEPT MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Bruno COLAGIOVANNI, consultant, né le 23 janvier 1986 à Charleroi, demeurant à 60, avenue Brillat-Savarin, 1050 Bruxelles (Belgique),
- 2. Monsieur David Michel CONSTANT, consultant, né le 1 juin 1986 à Uccle, demeurant à 8B, rue de Hesperange, 5959 Itzig (Luxembourg),
- 3. Monsieur Florian Pascal MOTTAY, consultant, né le 27 novembre 1988 à Versailles, demeurant à 107A, route de Luxembourg, 4973 Dippach (Luxembourg).

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une Société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.



La Société prend la dénomination de «INDO S.A.R.L.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Dippach.

Il peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune de Dippach par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social de la Société peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Par simple décision gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, la société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet la consultance en stratégie et service de délocalisation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet. La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes Sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 30.000 (trente mille euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 20 (vingt euros) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les Sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
 - Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.
- Art. 11. La Société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les Sociétés commerciales.
 - **Art. 15.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
 - Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.



Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- **Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une Société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les Sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur et, le cas échéant, à toute convention établie sous seing privé entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les 1.500 (mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre	Montant
	de parts	souscrit
	sociales	et libéré en
		EUR
1. M. Bruno COLAGIOVANNI	500	EUR 10.000
2. M. David Michel CONSTANT	500	EUR 10.000
3. M. Florian Pascal MOTTAY	500	EUR 10.000
TOTAUX	1.500	EUR 30.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 30.000 (trente mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les Sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

- 1. Monsieur Bruno COLAGIOVANNI, consultant, né le 23 janvier 1986 à Charleroi, demeurant à Bruxelles (Belgique).
- 2. Monsieur David Michel CONSTANT, consultant, né le 1 juin 1986 à Uccle, demeurant à Itzig (Luxembourg).
- 3. Monsieur Florian Pascal MOTTAY, consultant, né le 27 novembre 1988 à Versailles, demeurant à Dippach (Luxembourg).

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 107A, route de Luxembourg, L-4973 Dippach.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. COLAGIOVANNI, D. M. CONSTANT, F. P. MOTTAY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 mars 2014. Relation: RED/2014/504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014039506/125.

(140045608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

D2 & Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités. R.C.S. Luxembourg B 108.465.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Eschsur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée «QSpace SPF», dont le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 29 juillet 2009, inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B147577, représentée par Monsieur David QUIGLEY, né le 9 mai 1957 à Glasgow (Royaume-Uni), résident au 4, Avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg,

Ici représentés par Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 28 février 2014, laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «D2 & PARTNERS», dont le siège social est situé à L-8308 Capellen, 89 e, Parc d'Activités, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 18 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1071 du 20 octobre 2005, modifié suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2013 du 28 septembre 2010, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B108.465.

Que le capital social de la société «D2 & PARTNERS» Sàrl est de quinze mille cinq cents euros (15 500,00 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (155.-EUR) chacune, Que la société ne possède pas d'immeuble, ni part d'immeuble.

Que le comparant, représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer sa dissolution avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «D2 & PARTNERS» Sàrl.

Qu'il déclare être investi de tout l'actif de la société et expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant démissionnaire pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées: L-8308 Capellen, 89 e, Parc d'activités.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 900 EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2014 - EAC/2014/3104 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014040048/48.

(140046428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck